



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E21364

VALABLE JUSQU'AU 28/06/2023

ÉDITÉ LE 30/03/2022

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/12/1978

Forme juridique : SAS

Capital : 38 112

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC GRENOBLE 315212852

Siret : 315 212 852 00026

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 81 00874

Assurance Responsabilité Travaux :  
GENERALI IARD AP 402 385

Assurance Responsabilité Civile :  
GENERALI IARD AP 402 385

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2022

Raison sociale : S.N.T.C. SAS CHAUFFAGE SANITAIRE

15 ZA BELLEDONNE  
LA GACHE  
38530 BARRAUX

Téléphone : 04 76 71 93 73

Fax : 04 76 97 34 01

Portable :

Site Internet :

E-mail : [compta.sntc@sntc-energie.fr](mailto:compta.sntc@sntc-energie.fr)

Responsabilité légale :  
NICOLAS PHILIPPE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> (Technicité courante) Mention RGE	29/06/2021
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	29/06/2021
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	29/06/2021

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	29/06/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	29/06/2021
o Ventilation mécanique	29/06/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE  
8, RUE ETIENNE FOREST  
B.P. 298  
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.